

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUL représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**POR 004-219/13/CC**

**■ Approbation des tarifs 2013 pour le transport de véhicules sur l'archipel du Frioul**

**DIPOR 13/9402/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, propriétaire du navire « transport de charges » l'Ecum, assure depuis 2006 le transport des véhicules vers l'archipel du Frioul (délibération du 30 mars 2006).

Depuis cette date, l'Ecum effectue régulièrement des rotations entre l'archipel du Frioul et le Vieux-Port de Marseille à la demande des usagers : entreprises effectuant des travaux, habitants, exploitants, Mairie de Marseille, associations.

Ce service donne lieu au paiement d'une contrepartie financière par les usagers, dont le barème est fixé chaque année par le Conseil de Communauté.

Une baisse de 30% des tarifs de l'Ecum par rapport au tarif 2008 a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2009, afin de favoriser le développement économique de l'île du Frioul.

Il a été décidé en 2010 de reconduire les tarifs de 2009.

En 2011, il a été nécessaire d'assujettir à la TVA les tarifs du transport de véhicules sur l'archipel du Frioul, ce qui a entraîné de fait une nouvelle baisse de prix pour les professionnels. Les prix jusqu'alors en HT avaient été convertis en TTC.

En 2012 les tarifs ont été augmentés par rapport à l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac), soit de 2.3%.

Pour 2013 il est proposé d'ajuster les augmentations de ces tarifs à l'indice de l'INSEE des prix à la consommation (hors tabac), soit de 1.3%. Les tarifs ainsi augmentés seront arrondis à l'unité inférieure.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR 004-567/05/CC du 26 juin 2005 portant création d'un tarif pour les transports de véhicules sur l'écum ;
- La délibération POR 002-1148/07/CC du 17 décembre 2007 portant renouvellement du tarif de transports de véhicules sur l'Ecum ;
- La délibération DTUP 001-1337/09/CC de mai 2009 portant sur l'approbation des nouveaux tarifs de transports de véhicules sur l'archipel du Frioul ;

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

- La délibération DIPOR 010-4367/10/CC du 25 mars 2010 portant approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2010 ;
- La délibération DTUP sur le rapport DTUP 016-161/11/CC du 28 mars 2011 portant sur l'approbation des nouveaux tarifs de l'année 2011 ;
- La délibération POR 002-302/12/CC du 26 mars 2012 portant sur l'approbation des nouveaux tarifs de l'année 2012.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Il convient d'augmenter les tarifs de 2013 suivant l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabacs) arrêté au mois de décembre 2012 soit une variation annuelle de + 1.3%.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvés pour 2013 les tarifs relatifs aux transports de véhicules sur l'archipel du Frioul tels que détaillés dans le tableau ci-annexé.

**Article 2 :**

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget des Transports de la Communauté Urbaine : Sous-Politique : B210 – Nature : 7063.

Pour visa et présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport  
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI